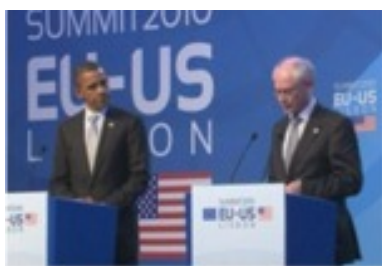


<https://www.xn--lecanardpublicain-jwb.net/spip.php?article420>



Union transatlantique : c'est la vraie marche. En avant, route !

- L'Union européenne -



Publication date: dimanche 12 décembre 2010

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

En marge du dernier sommet de l'OTAN à Lisbonne, s'est déroulé un sommet U.S.A.&U.E. qui n'a pas focalisé particulièrement l'attention des médias. « À Lisbonne, un sommet de convenance entre les États-Unis et l'Europe » titrait un article de Jean-Pierre Stroobants sur lemonde.fr [1] le 20/11/10. Sur le fond, la réunion devait « présenter un intérêt limité et ses résultats semblaient écrits à l'avance ». D'une durée prévue de 90 minutes seulement, elle s'éternisa environ deux heures.

« Ce sommet n'a pas été aussi excitant que d'autres parce que nous étions d'accord sur tout, a par exemple commenté Barack Obama. Les États-Unis ont besoin et ils veulent une Europe forte et unie. » [2] D'accord sur tout, en particulier sur la mise en place du marché unique transatlantique qui « sera un facteur déterminant de la relance de la croissance économique et de la reprise » [3].

D'après l'article du monde.fr déjà cité, « les deux parties affirment vouloir relancer un conseil économique transatlantique, qui siègera à Washington à la mi-décembre », Conseil économique transatlantique créé en 2007. En effet, dans [la déclaration commune U.S.A.&U.E. du 20 novembre](#) [4], on peut y lire le passage suivant : « Nous avons insisté sur le fait que nous sommes convaincus de ne pas avoir encore totalement exploité le potentiel qu'offrent les échanges transatlantiques pour stimuler notre croissance et générer des emplois des deux côtés de l'Atlantique au cours des prochaines années, et pour renforcer nos économies afin qu'elles puissent relever les défis de la concurrence dans le futur. Nous nous sommes accordés sur le fait que le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs consiste à promouvoir l'innovation, à rationaliser la réglementation et à lever les obstacles aux échanges et aux investissements, dans l'intérêt des entreprises, des travailleurs et des consommateurs des deux marchés. Nous sommes conscients du rôle central joué par le Conseil économique transatlantique pour ce qui est de concrétiser ces objectifs et de faciliter la mise en place d'approches coordonnées des autres marchés en ce qui concerne ces questions. Nous avons chargé le Conseil économique transatlantique d'élaborer un programme transatlantique visant à stimuler la croissance et à créer des emplois dans des secteurs et domaines technologiques émergents essentiels. Nous lui avons également demandé de réfléchir à des moyens de renforcer la concertation transatlantique préalablement à l'élaboration, par les régulateurs et les agences, d'une réglementation dans de nouveaux secteurs et domaines technologiques économiquement prometteurs, d'échanger des bonnes pratiques et d'établir des principes communs dans le but de favoriser une compatibilité maximale des réglementations ainsi qu'une circulation la plus libre possible des idées, des produits et des services entre les deux rives de l'Atlantique. Le Conseil économique transatlantique devrait nous fournir en 2011 un rapport concernant les progrès réalisés dans ces domaines ».

Le Parlement européen, représentant un peuple européen qui n'existe pas, avait renouvelé à l'approche de ce sommet « son soutien à la création d'un marché transatlantique sans entraves d'ici à 2015 » [5]. Le 11 novembre dernier, il a adopté un [texte](#) dans la continuité par exemple de la [résolution du 26 mars 2009](#), dans lequel on peut lire les passages suivants :

« D. considérant que les deux partenaires se sont engagés à coopérer afin de promouvoir la croissance et l'emploi dans leurs économies respectives, et considérant que le Parlement européen continue de plaider en faveur de la réalisation d'un marché transatlantique à l'horizon 2015, fondé sur le principe d'une économie sociale de marché, dont l'achèvement, aux côtés de la réalisation du marché unique de l'Union européenne, constituera un facteur essentiel pour relancer la croissance et la reprise économiques mondiales,

[...]

18. se félicite du fait que le CET consulte un large éventail de parties intéressées, dont des représentants du monde de l'entreprise, et demande une fois de plus qu'un rôle comparable soit conféré aux représentants du mouvement syndical de part et d'autre de l'Atlantique, afin que la dimension sociale soit pleinement intégrée ; demande que les

responsables du dialogue transatlantique sur le travail et du dialogue transatlantique sur l'énergie fassent partie du groupe de conseillers ;

19. appelle la Commission à œuvrer, en vue de la prochaine réunion du CET, à l'adoption formelle de procédures de reconnaissance mutuelle des déclarations de conformité pour les produits devant faire l'objet d'essais par des tiers, en particulier pour les TIC et le matériel électrique, à insister sur la reconnaissance mutuelle des unités de mesure légales, en particulier pour que les États-Unis acceptent les produits de l'Union européenne étiquetés uniquement en mesures métriques, à envisager avec les autorités américaines l'harmonisation des normes, à instaurer des tables rondes consacrées à la recherche de solutions novatrices dans le domaine des normes et à encourager la coordination internationale ; considère que le partenariat d'action en matière d'innovation devrait aller au-delà des questions relatives au respect du droit de la propriété intellectuelle et inclure un dialogue stratégique sur la politique de la concurrence, le transfert de technologies et la convergence des normes ;

[...]

22. se félicite de la signature de l'accord aérien « Ciel ouvert » de seconde étape entre l'Union européenne et les États-Unis en juin 2010, qui constitue la pierre angulaire d'une coopération efficace, et de la conclusion récente d'un accord de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le 8 octobre 2010, qui représente une étape importante pour le marché aérien transatlantique ; invite toutefois les autorités des États-Unis et la Commission à œuvrer en faveur d'une plus grande liberté d'investissement et d'une adhésion accrue des transporteurs aériens de part et d'autre de l'Atlantique, sans préjudice de nationalité étrangère ;

23. constate que l'Union européenne et les États-Unis sont confrontés à des défis similaires en tant que plus grands producteurs, exportateurs et importateurs mondiaux de produits agricoles, et jouent un rôle important pour garantir la sécurité alimentaire dans le monde ; demande un renforcement de la coopération entre l'Union européenne et le Congrès des États-Unis sur les processus parallèles de réforme de leurs politiques agricoles respectives ;

24. souligne combien il est important également d'utiliser le CET comme un cadre pour la coopération macro-économique entre les partenaires, compte tenu de leur coopération sans précédent durant la crise, et encourage les institutions monétaires compétentes à renforcer leur coordination, tout particulièrement dans le domaine du contrôle et de la prévention des risques systémiques ; prend la mesure du rôle majeur joué par l'Union européenne et les États-Unis au sein des institutions financières internationales, notamment le FMI, la Banque mondiale et la Banque des règlements internationaux ;

[...]

26. juge essentiel de veiller à ce que les principaux membres du Congrès et du Parlement européen participent au dialogue des législateurs et aux travaux du CET, de sorte que la législation n'ait pas de conséquences indésirables sur le commerce transatlantique et les investissements ; souhaite que l'actuel DTL puisse progressivement évoluer dans le sens d'une assemblée interparlementaire, conformément aux recommandations exprimées par le Parlement dans sa résolution précitée du 26 mars 2009 ;

[...]

36. salue la création du conseil de l'énergie UE-États-Unis qui vise à fournir un nouveau cadre propre à approfondir le dialogue transatlantique sur des questions énergétiques telles que la sécurité de l'approvisionnement ou des actions favorisant l'évolution vers des sources d'énergie faiblement émettrices en carbone, tout en renforçant la coopération scientifique actuelle en matière de technologie énergétique ; salue le lancement d'un nouvel accord «

Energy Star » entre l'Union et les États-Unis sur la coordination des programmes d'étiquetage de produits énergétiquement efficaces pour les équipements de bureau et la coopération en matière de développement de technologies énergétiques ».

Le point 22 peut être complété par ce passage de la déclaration commune du 20 novembre : « *Nous voulons faciliter les déplacements transatlantiques de nos citoyens tout en nous acquittant de la mission essentielle que constitue le maintien de la sécurité, et espérons maintenant bien progresser lors des prochaines négociations en vue d'un accord sur les dossiers passagers. Nous nous sommes félicités qu'un autre État membre de l'UE ait été associé au programme d'exemption de visa plus tôt dans l'année, et nous avons réaffirmé notre volonté de pouvoir établir dès que possible entre les États-Unis et l'Union européenne un régime de déplacement sans obligation de visa offrant les garanties de sécurité nécessaires* ». Quant au point 26, il est à mettre en relation avec l'article [En route vers l'Assemblée transatlantique !](#), publié par l'Association pour une Constituante le 22/05/10.

Parmi les parlementaires ayant soutenu le texte du 11 novembre [6], citons [Sophie Auconie](#), membre du PPE, pour qui « *La relation unique qui lie l'Union européenne et les États-Unis constitue l'un des socles stratégiques de l'Union européenne* ». Le président du groupe PPE, Joseph Daul, est un fervent partisan du marché transatlantique [7]. Évoquons également les propos du belge [Louis Michel](#), membre de l'ADLE : « *La résolution relative au prochain sommet UE-EU et au Conseil transatlantique vise à réaffirmer l'agenda transatlantique et à renforcer la coopération UE/États-Unis sur des questions d'intérêt commun. Cette relation demeure une priorité majeure pour l'Union européenne. Outre le fait que l'Union et les États-Unis partagent un certain nombre d'intérêts et de valeurs communs, comme la promotion de la paix, la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'économie de marché, etc., l'Europe et les États-Unis sont liés par la plus importante relation bilatérale au monde dans le domaine du commerce et des investissements : l'économie transatlantique représente 4280 milliards de dollars. Notre réalité est celle d'une intégration économique toujours plus étroite* » [8]. Dans le groupe de l'ADLE, on retrouve en particulier Jean-Luc Bennahmias, Marielle De Sarnez et Corinne Lepage [9].

À signaler que le groupe [Verts/ALE de José Bové, Eva Joly et Daniel Cohn-Bendit](#) [10], avait déposé une [proposition de résolution](#) [11] le 3 novembre dans laquelle on peut lire, par exemple, qu'il « *souligne qu'un partenariat transatlantique plus étroit, pour améliorer le fonctionnement du marché transatlantique sur la base du principe d'une économie sociale de marché, est un instrument important pour canaliser la mondialisation et s'attaquer aux crises économiques et sociales d'envergure planétaire* », rejoignant à quelques détails près le point 33 de la [proposition de résolution](#) [12] du groupe S&D de [Vincent Peillon](#) datée du 29/10/10.

Terminons en reprenant l'un des passages de la déclaration commune du 20 novembre : « *À cet égard, nous nous sommes félicités de l'accord intervenu, dans le cadre du concept stratégique de l'OTAN, sur la poursuite du renforcement du partenariat stratégique UE-OTAN, et nous avons réaffirmé notre volonté d'intensifier la coopération entre les deux organisations dans le domaine de la gestion des crises, dans un esprit de renforcement mutuel de l'UE et de l'OTAN et dans le respect de leur autonomie décisionnelle* ». Quelle autonomie décisionnelle ? Que devient la nation française ? Comme l'avait exprimé Robespierre, « *Esclave ; car la liberté consiste à obéir aux lois qu'on s'est données, et la servitude à être contraint de se soumettre à une volonté étrangère* » [13]. Robespierre, qui selon l'historienne Florence Gauthier, avait vu « *la contradiction entre le pouvoir économique et la liberté politique* » [14].

Primidi 21 Frimaire an CCXIX

[1] À signaler que la directrice de la rédaction du *Monde*, Sylvie Kauffmann, est [Young Leader 1998 dans le cadre de la Fondation Franco-Américaine](#).

[2] Article d'euronews, [Entre États-Unis et Union européenne, c'est l'accord parfait...](#), le 21/11/10.

[3] Article sur le portail de l'Union européenne, [Sommet UE-États-Unis : amorcer la reprise économique mondiale - 17/11/10.](#)

[4] Copie du document :



[5] Article [Le Parlement fixe les priorités à venir pour le prochain sommet UE-États-Unis](#) publié par le site du Parlement européen. Copie du document :



[6] [Explications de vote du 11 novembre](#), site du Parlement européen.

[7] Article [Pour Joseph Daul \(UMP\), vivement le marché transatlantique !](#) publié par *Le Canard Républicain* le 31/08/10.

[8] Ibidem que [6].

[9] <http://www.alde.eu/fr/>

[10] Sur le site des eurodéputés d'Europe Écologie, on peut lire le passage suivant : « *Les Verts/Alliance libre européenne est un groupe parlementaire européen composé des Verts et des représentants des nations sans état ("régionalistes")* ». Pour en mesurer la signification, il est nécessaire de se reporter à l'article [Europe Écologie, Europe Ethnies](#) d'Yvonne Bollmann publié par l'*Observatoire du communautarisme* le 06/07/09.

[11] Copie du document :



[12] Copie du document :



[13] [Robespierre théoricien du droit naturel à l'existence](#) de Florence Gauthier, publié par *Le Canard Républicain* le 29/07/10.

[14] Ibidem.